

## Démarche et contenu d'une évaluation des incidences (EI) Natura 2000

Références réglementaires : articles L 414-4 et suivants et R 414-19 et suivants du code de l'Environnement.  
Pour le contenu d'un dossier d'EI, voir l'article R 414-23.

Le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 **doit donner lieu à un document écrit établi et transmis par le pétitionnaire au service instructeur de sa demande d'autorisation ou de déclaration.**  
Ce dossier doit comprendre :

**1. une description du projet comprenant une carte localisant l'emprise du projet par rapport aux habitats naturels, aux habitats d'espèces et aux espèces végétales et animales remarquables d'un ou plusieurs sites Natura 2000 concernés à l'échelle au 1/25 000ème au maximum ou à une échelle plus précise suivant l'ampleur du projet**

**2. une analyse des impacts du projet sur les habitats et les espèces remarquables. Cette analyse doit faire référence aux enjeux et aux objectifs prioritaires de conservation prescrits par les documents d'objectifs (ou docobs) des sites Natura 2000 concernés**

**Si l'analyse conclut à l'absence d'incidences, l'évaluation s'arrête là.**

**S'il y a des incidences, l'évaluation doit se poursuivre par :**

**3. une étude des différentes solutions alternatives envisageables, ainsi qu'une analyse de leurs effets directs et indirects, temporaires (phase chantier), permanents ainsi que des effets combinés avec ceux des autres projets du pétitionnaire.**

Si l'analyse montre que le projet peut avoir des impacts dommageables pendant ou après sa réalisation, le dossier doit aussi comprendre :

**4. un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables**

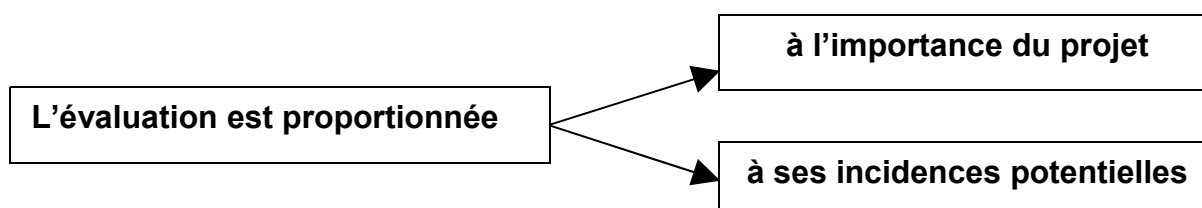
Si, malgré les mesures de suppression ou de réduction d'impact, des effets dommageables persistent, le dossier devra préciser :

**5. les mesures envisagées pour compenser les effets dommageables.**

Le dossier peut également comprendre des mesures d'accompagnement et de suivi.

***Le rôle de l'animateur d'un site Natura 2000 concerné par un projet soumis à EI est de fournir au pétitionnaire les éléments utiles à sa démarche d'évaluation, par exemple en élaborant une cartographie des habitats et des espèces remarquables, en portant à sa connaissance et en expliquant les enjeux écologiques et les objectifs prioritaires des docobs, éventuellement en accompagnant le pétitionnaire sur le terrain pour délivrer des éléments d'expertise.***

**L'animateur ne se substitue pas au pétitionnaire, qui reste le seul responsable de l'ensemble de la démarche.**



## Où trouver les informations nécessaires à l'élaboration d'une évaluation des incidences Natura 2000 ?

Les docobs se trouvent dans toutes les communes concernées par un site Natura 2000.

Vous trouverez sur le site internet de la DREAL Languedoc Roussillon des informations sur les sites Natura 2000, les documents d'objectifs [Informations DOCOB validés](#) l'évaluation des incidences : **rubrique biodiversité puis Réseau Natura 2000**. Vous pouvez aussi contacter les animateurs des sites qui mettront à votre disposition les éléments utiles à votre démarche d'évaluation.

Site Natura 2000	Structure animatrice	Chargé(e) de mission Natura 2000	Téléphone	Adresse électronique
<b>DIRECTIVE HABITATS</b>				
Valdonnez	Communauté de communes Valdonnez	Céline Roux	04 66 47 10 28	<a href="mailto:natura2000.valdonnez@orange.fr">natura2000.valdonnez@orange.fr</a>
Falaises de Barjac Causse des Blanquets	Commune de Barjac	Céline Roux	04 66 47 10 28	<a href="mailto:natura2000.valdonnez@orange.fr">natura2000.valdonnez@orange.fr</a>
Combe des Cades Causse Méjan	Parc national des Cévennes	Franck Duguéperoux	04 66 49 53 40	<a href="mailto:franck.dugueperoux@cevennes-parcnational.fr">franck.dugueperoux@cevennes-parcnational.fr</a>
Mont Lozère Vallées du Tarn, Tarnon Mimente		Sophie Giraud	04 66 49 53 31	<a href="mailto:sophie.giraud@cevennes-parcnational.fr">sophie.giraud@cevennes-parcnational.fr</a>
Plateau de l'Aubrac	Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien	Laure Andrieu	09 63 20 26 11	<a href="mailto:comcomaubraclozere@live.fr">comcomaubraclozere@live.fr</a>
Montagne de la Margeride	Communauté de communes des Terres d'Apcher	Anne Colin	04 66 65 62 00	<a href="mailto:Anne.Colin@lozere.chambagri.fr">Anne.Colin@lozere.chambagri.fr</a>
Vallon de l'Urugne	SIVOM de la Canourgue	Anne Colin	04 66 65 62 00	<a href="mailto:Anne.Colin@lozere.chambagri.fr">Anne.Colin@lozere.chambagri.fr</a>
Vallée du Gardon de Mialet	Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons	Luc Capon	04 66 45 90 44	<a href="mailto:capon.cevennehautsgardons@orange.fr">capon.cevennehautsgardons@orange.fr</a>
Plateau de Charpal	Communauté de communes Cœur de Lozère	Monique de Lagrange	04 66 42 83 48	<a href="mailto:paysdessources@orange.fr">paysdessources@orange.fr</a>
Gorges de la Jonte Gorges du Tarn	SIVOM Grand Site Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Arnaud Julien	04 66 65 75 85	<a href="mailto:l.warnier.fdc48@chasseurdefrance.com">l.warnier.fdc48@chasseurdefrance.com</a>
Vallée du Galeizon	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Conservation de la Vallée du Galeizon	Stéphan Garnier	04 66 30 14 56	<a href="mailto:Galeizon@wanadoo.fr">Galeizon@wanadoo.fr</a>
<b>DIRECTIVE OISEAUX</b>				
ZPS Les Cévennes	Parc National des Cévennes	Jean De Kermabon	04 66 49 53 00	<a href="mailto:Jean.dekermabon@espaces-naturels.fr">Jean.dekermabon@espaces-naturels.fr</a>
ZPS du haut val d'Allier	SMAT Haut Allier	Laurent Bernard	04 71 77 36 61	<a href="mailto:l.bernard@haut-allier.com">l.bernard@haut-allier.com</a>
ZPS des gorges du Tarn et de la Jonte	SIVOM Grand Site Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Arnaud Julien	04 66 65 75 85	<a href="mailto:a.julien.fdc48@chasseurdefrance.com">a.julien.fdc48@chasseurdefrance.com</a>

